

1. Inscriptions et participation

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

1.1 Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L.331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- Soit au choix :

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport (cf. Annexe 2).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

- D'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire (cf. Annexe 2) ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

1.2 Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L.331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (valable et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

L'attestation PPS peut être fournie sous format papier et télétransmise lors de l'inscription en ligne ou renseignée par son numéro, qui sera automatiquement contrôlé.

Pour les inscrits avant le 1^{er} Septembre 2026, les licences seront automatiquement contrôlées après cette date. Il convient à chaque coureur de renouveler leur licence pour la validation de leur inscription.

A noter qu'avant le 1^{er} Septembre le statut du dossier sera automatiquement incomplet.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser la remise du dossard.

Les inscriptions sont à effectuer prioritairement sur le site internet. Le règlement peut s'effectuer en ligne ou par courrier (chèque).

⚠ Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

2. Droits d'engagement (jusqu'au 31 octobre 2026, dans la limite des dossards disponibles)

+ 3 euros (+ 5 euros, sur le 64kms) à partir du 1er novembre 2026

Samedi 14 novembre 2026 300 coureurs maxi

Nocturne Trail 10 km – 230 m D+ (à partir de U18 (2010/2011))

- Tarif : 16 €
- Limité à 300 coureurs
- Départ : 19h00

Dimanche 15 novembre 2026 650 coureurs maxi

Trail 64 km – 1850 m D+ (à partir de U23 (2005,2006 et 2007))

- Tarif : 65 €
- Départ : 6h30
- Limité à 250 coureurs

Trail 22 km – 860 m D+ (à partir de U23 (2005,2006 et 2007))

- Tarif : 22 €
- Départ : 9h00
- Limité à 250 coureurs

Trail 10 km – 250 m D+ (à partir de U18 (2010/2011))

- Tarif : 16 €
- Départ : 9h30
- Limité à 150 coureurs

Défi Week-end Trail

- Nocturne 10 km + Trail 22 km : 32 €

Politique de remboursement

- Remboursement à 100 % sur demande avant le 1er septembre 2026 sur le dossard (hors frais de remboursement)
- Remboursement à 80 % sur demande avant le 1er novembre 2026 sur le dossard (hors frais de remboursement)
- Aucun remboursement après le 1er novembre 2026

Modalités d'inscription

- Inscriptions informatiques uniquement avant le 14 novembre 2026 à 14h00
- Aucun engagement sur place
- Retrait des dossards uniquement si dossier complet

Les dossards peuvent être retirés toute la semaine précédant l'épreuve au magasin Foulées d'Agen, jusqu'au samedi 14 novembre 16h00.

3. Matériel recommandé et obligatoire

Matériel recommandé

- Réserve d'eau (porte-bidon ou Camelbak)

Matériel obligatoire pour les courses nocturnes

- Lampe frontale ou équivalent

Autres équipements

- Bâtons autorisés

Obligatoire pour le Trail 64 km

- Téléphone portable chargé
- Couverture de survie
- Réserve d'eau minimum : 500 ml (1 litre conseillé)
- Lampe frontale ou équivalent au départ (6h30) jusqu'au point de contrôle 1 (St Romain Le Noble)
- Lampe frontale ou équivalent à partir du point de contrôle 3 (St Caprais de Lerm) pour les coureurs partants après 15h30

4. Ravitaillements

Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements. Chaque coureur devra disposer de son propre gobelet, flasque ou Camel-bak.

L'assistance est autorisée uniquement sur les bases de vie.

Chaque participant doit prévoir une quantité suffisante d'eau et de nourriture pour rejoindre les points de ravitaillement.

Nocturne et Trail 10 km

- Aucun ravitaillement (Ravitaillement avec soupe chaude à l'arrivée)
- Course en autonomie

Trail 22 km

- Ravitaillement solide et liquide à la base de vie n°1 (Saint-Romain-le-Noble, environ mi-parcours)
- Assistance autorisée uniquement sur cette base

Trail 64 km

Trois bases de vie avec ravitaillement solide et liquide :

- Saint-Romain-le-Noble (13e km)
Barrière horaire : 9h00 (2h30 de course)
- Saint-Pierre-de-Clairac (35e km)
Barrière horaire : 13h00 (6h30 de course)
- Saint-Caprais-de-Lerm (53e km)
Barrière horaire : 16h00 (9h30 de course)
- **Barrière horaire à l'arrivée : 18h30** (12h de course maximum)

Assistance autorisée uniquement sur les bases de vie. (Sous peine de disqualification)

5. Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Il est strictement interdit de jeter papiers, emballages ou déchets sur le parcours. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous ralentiront pas.

Tout participant ne respectant pas cette règle sera disqualifié.

L'organisation s'engage dans une démarche éco-responsable :

- Tri des déchets
- Zéro papier pour les inscriptions

Merci de fournir vos documents en format numérique.

6. Sécurité

Une surveillance médicale sera assurée par une équipe de secouristes et un médecin.

L'organisateur, PSNO, se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques présentent un danger,
- d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit s'assurer d'être en condition physique adaptée.

7. Droit à l'image

Tout concurrent autorise expressément l'organisation et ses partenaires à utiliser son image (photos, vidéos, supports de communication) sans contrepartie financière.

Aucun recours ne pourra être engagé à ce titre.

8. Parcours

Les parcours empruntent à 90 % des chemins et sentiers.

Lors des traversées de routes, certains axes pourront être temporairement prioritaires.

Les signaleurs sont habilités à stopper les coureurs en cas de danger. Les concurrents doivent impérativement respecter leurs consignes. Le chronométrage ne sera pas interrompu.

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'une erreur de parcours. Aucun reclassement ne sera effectué.

9. Récompenses et catégories

Chaque participant recevra un lot (bouteille de jus de pommes pétillant ou non, ou équivalent). L'organisation se réserve le droit de modifier ce lot.

Récompenses

Samedi – Nocturne 10 km

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes
- Premier de chaque catégorie (remise dès l'arrivée)

Dimanche

Trail 10 km

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes

Trail 22 km

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes
- Premier de chaque catégorie (remise dès l'arrivée)

Défi Week-end Trail

- Tous les participants seront appelés sur le podium

Trail 64 km

- 5 premiers hommes
- 5 premières femmes
- Premiers de chaque catégorie

Il est donc indispensable d'indiquer correctement sa date de naissance lors de l'inscription.

10. Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'organisateur, aux bénévoles et aux participants.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est déagée.